

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	24
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	2
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	29 mars 2024
Date d'affichage :	29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h46), LE GALL Maël (18h14), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé (18h14), ANTHOINE Julien (18h02), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, GOURHANT Pierrick (18h58), DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, PIRON Valentina, THEFO Laurence

Procurations : PIRON Valentina à BODEVEUR David, THEFO Laurence à LE DRET STEUNOU Christelle

Secrétaire de séance : LE HERVÉ Thomas

N°2024/40

Droits de place

Tarifs applicables au 1^{er} mai 2024

Conformément au 6° du b) de l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales, le produit des droits de place perçu dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. La fixation et la révision des droits de place perçus relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal.

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 25 mars 2024,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs applicables à compter du 1^{er} mai 2024.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	26
<i>Votes Pour :</i>	26
<i>Votes Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

DECIDE de fixer le produit des droits de place pour l'année 2024, tel que présenté ci-dessous :

<i>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Article 73154</i>					
Années	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Droits de place / Marché hebdomadaire</i>					
Mètre/Façade	0,70 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<i>Droits de place / Fête foraine, cirque, marionnette</i>					
Mètre/Façade	1,40 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

DIT que les recettes seront inscrites à l'article 73154 au budget général « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Thomas LE HERVÉ

